

**CMP 2006 – ENTITES ADJUDICATRICES – AVIS D’ATTRIBUTION**

**Accord-cadre et marché de Travaux**

SEUILS		4 000 €HT	412 000 €HT	5 150 000 €HT
MODALITES DE PUBLICITE	Etat et collectivités territoriales	AUCUNE PUBLICITE OBLIGATOIRE ( pas de modèle imposé)	PUBLICITE OBLIGATOIRE :	PUBLICITE OBLIGATOIRE :
			BOAMP <sup>1</sup> (modèles européens obligatoires <sup>4</sup> )  OU  JAL <sup>2</sup> (modèle national obligatoire <sup>3</sup> )	BOAMP <sup>1</sup> (modèles européens obligatoires <sup>4</sup> )  ET  JOUE <sup>5</sup> (modèles européens obligatoires <sup>4</sup> )

**Accord-cadre et marché de Fournitures et de Services**

SEUILS		4 000 €HT	412 000 €HT
MODALITES DE PUBLICITE	Etat et collectivités territoriales et marchés de services de l'article 148	AUCUNE PUBLICITE OBLIGATOIRE ( pas de modèle imposé)	PUBLICITE OBLIGATOIRE :
			BOAMP <sup>1</sup> (modèles européens obligatoires <sup>4</sup> )  ET  JOUE <sup>5</sup> (modèles européens obligatoires <sup>4</sup> )

<sup>1</sup> Bulletin officiel des annonces des marchés publics

<sup>2</sup> Journal habilité à recevoir des annonces légales

<sup>3</sup> Annexé à l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie du 28 août 2006 pris en application du code des marchés publics et fixant les modèles d'avis pour la passation et l'attribution des marchés publics et des accords-cadres (NOR : ECOM0620015A)

<sup>4</sup> Annexés au règlement (CE) n° 1564/2005 de la Commission du 7 septembre 2005 établissant les formulaires standard pour la publication d'avis dans le cadre des procédures de passation de marchés publics conformément aux directives 2004/17/CE et 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil

<sup>5</sup> Journal officiel de l'Union européenne